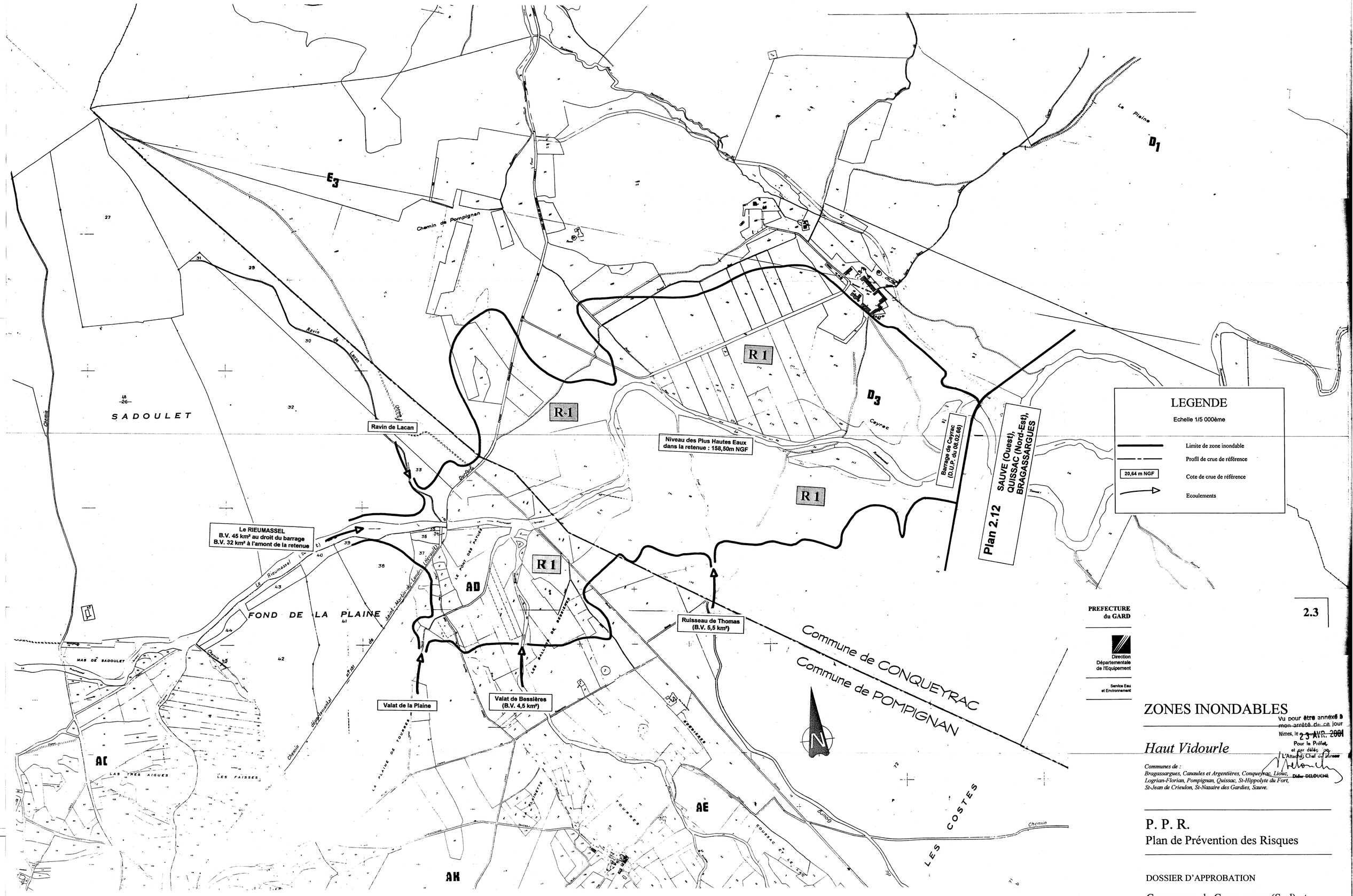

PREFECTURE
du GARD

Direction
Départementale
de l'Equipement

Service Eau
et Environnement

2.3

ZONES INONDABLES

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour
Nimes, le 23 AVR. 2001
Pour le Préfet,
et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau
Didier DELOUCHE

Haut Vidourle

Communes de :
Bragassargues, Canaules et Argentières, Conqueyrac, Lioux, Logrian-Florian, Pompignan, Quissac, St-Hippolyte du Fort, St-Jean de Crieulon, St-Nazaire des Gardies, Sauve.

P. P. R.
Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION

Communes de Conqueyrac (Sud) et Pompignan
Plan de délimitation (1/5 000 ème)

laboration	02 août 1996	11 juin 1999	30 mai – 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Procédure	Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation